2026.137

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2026

COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : /

Convocation :

15 Octobre 2026

Délibération Numéro

2026.22.10.07

Objet :

CONTRIBUTION

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

2026

Le vingt-deux octobre deux mil vingt-six dans la salle de la Salle des Associations de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULIN Anne-Sophie, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Absents excusés :
M. LE CORRE Gérald, Mme MICHONNET Pascale

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE :
Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le dispositif du Département du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).
Ce dispositif basé sur la participation financière des communes a pour but d'aider les jeunes de Seine-Maritime en termes de soutien dans leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité.
En 2025, ce dispositif a permis d'aider 349 jeunes dont 71 du territoire de Caux Seine Agglomération.

Le montant de la contribution est de 0.23€ par habitant soit pour la commune : 1216 habitants x 0.23€ = 279.68€.

→ **Décide** de participer au dispositif « FONDS D'AIDE AUX JEUNES » du Département
→ **Autorise** M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 22 Octobre 2026

Le Maire — La Secrétaire de séance

François AUBER — Danielle GEHAN

MAIRIE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER 76210

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217600907-20261022-2026221007-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026
Publication : 27/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation